Accusé de réception en préfecture
062-344077672-20261106-23032-DE-1-1
Date de télétransmission : 10/11/2026
Date de réception préfecture : 10/11/2026

Acte certifié exécutoire

Bruno FONTALIRAND
Directeur général

Pas de Calais Habitat
4, avenue des Droits de l'Homme
CS209 – ARRAS 62022 Cedex

PAS DE CALAIS HABITAT
Office Public de l'Habitat

DECISION EXTRAITE DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2026

Président : Monsieur COTTIGNY

Présents : Monsieur COTTIGNY, Monsieur LEROY, Madame AIT-CHIKHEBBIH, Madame DUHEN.

Excusés : Monsieur MALFAIT qui a donné pouvoir à Madame AIT-CHIKHEBBIH, Madame ROSSIGNOL qui a donné pouvoir à Monsieur COTTIGNY.
Monsieur MELLICK.

ACHICOURT - Résidence Soir Paisible Réhabilitation de 30 logements individuels
Opportunité

Direction du patrimoine et de la maitrise d'ouvrage
Rapporteur : Monsieur Raphaël PENCIOLELLI

I - CONTEXTE

La résidence Soir Paisible est composée de 30 logements individuels de plain-pied orientés à la location de personnes âgées.

Cet ensemble immobilier classé en DPE F et G a été fléché en démolition en vue d'une revente du foncier (tours d'échelles) à la ville.

Ces logements ont des loyers très attractifs. Le relogement des ménages vers une offre nouvelle ne permettra pas de maintenir le niveau de loyer actuel.

II – PROPOSITIONS

Les logements sont globalement en bon état. Les travaux à prévoir concernent principalement le remplacement des revêtements de sol et de certains équipements sanitaires (par des WC réhaussés)

Les logements sont déjà adaptés aux personnes à mobilité réduite (PMR), avec des douches accessibles et des barres de maintien, ce qui limite les besoins d'aménagement complémentaires.

Les espaces extérieurs, appartenant à la ville, constituent un atout pour l'attractivité du site. Une négociation sera engagée pour améliorer l'aménagement des espaces arrière dans le cadre de la TFPB, avec notamment avec la plantation d'arbres.

Sur le plan énergétique, l'objectif de classe semble atteignable à travers :

- le remplacement de la façade arrière vitrée par une façade préfabriquée isolée à ossature bois ;
- l'installation de ballons thermodynamiques pour la production d'eau chaude ;
- la mise en place d'une VMC.

Ce programme permettrait non seulement d'améliorer la performance énergétique, mais aussi de renforcer le confort d'été des occupants en limitant les surchauffes lors des fortes chaleurs et d'améliorer les conditions de vie des locataires séniors. La pose de brasseur d'air pourra être étudiée.

*****

Au vu des éléments proposés et après en avoir délibéré, les membres du Bureau :

- ✓ autorisent la poursuite de l'opération.

Décision adoptée à l'unanimité